



Séance du 28/11/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 504

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 161039

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Mise en place d'un dispositif récompensant les étudiants qui ont reçu de la part de leur établissement une distinction lors de l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 5. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 18/11/2016

Compte rendu affiché le : 29/11/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent de la question 1 à la question 43 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Robert KARULAK (pouvoir à M. Claude LIOGIER, Présent à partir de la question 10 du projet de l'ordre du jour.) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Présent à partir de la question 19 du projet de l'ordre du jour.) Mme Raphaëlle JEANSON (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jacques PHROMMALA (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)

Absents :

M. Michel BEAL

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 504

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 161039

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Mise en place d'un dispositif récompensant les étudiants qui ont reçu de la part de leur établissement une distinction lors de l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 5. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre du plan de mandat 2014 - 2020, la Municipalité s'est fixée comme objectif de valoriser et récompenser l'excellence pour les jeunes stéphanois qui se sont distingués dans leur scolarité.

Ainsi en 2015, les lauréats du baccalauréat ayant obtenu une mention "Très bien" ont été distingués et se sont vu octroyer une gratification par la collectivité.

Afin d'être complémentaire avec le dispositif du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes mis en place en 2016, nous avons souhaité récompenser les étudiants de l'Enseignement Supérieur.

□ **Motivation et Opportunité :**

De fait, le territoire stéphanois compte de nombreux établissements d'Enseignement Supérieur qui délivrent des formations diversifiées dont le très bon niveau ajouté aux atouts de la Ville en terme de qualité de vie étudiante contribuent largement à son attractivité vis-à-vis de la jeunesse.

Il est intéressant de noter à cet égard que le classement 2016 établi par "l'Etudiant" a placé Saint-Etienne en 2ème position nationale en terme d'évolution du nombre d'étudiants.

Aussi, pour conforter l'intérêt porté par la Ville au développement qualitatif de toutes ses filières d'enseignement et créer une émulation parmi les étudiants, il semble pertinent d'honorer et de récompenser au plan municipal les jeunes ayant terminé avec les distinctions les plus honorifiques de leur établissement, un cursus de niveau bac + 5, sur la base des listes fournies par les établissements concernés.

□ **Contenu :**

Ainsi, il est proposé en 2016, d'allouer une récompense sous forme de bon d'achat de 150 € aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être inscrit dans un établissement d'Enseignement Supérieur stéphanois ;
- résider à Saint-Étienne au 1er janvier de l'année d'obtention du diplôme ;
- et avoir obtenu avec la distinction la plus honorifique de l'établissement, un diplôme de niveau bac + 5.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 12 000,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	12 000,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver le principe et les modalités de mise en place exposées ci-avant, d'une récompense municipale en faveur des diplômés de l'Enseignement Supérieur concernés, pour 2016 ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer tous les actes de gestion y afférents.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire BP 2016 chapitre 011 Divers Articles
Résultat du vote : 46 voix pour, 0 voix contre, 11 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Corinne L'HARMET- ODIN